N° 1 1 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE.

OBJET:

L'an deux mil sept

Le vendredi 30 mars à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENECAL.

- Animation de bassin versant

Etaient présents : MM. AUBRY, BIGNON, DUHAMEL, GARRAUD, LOTTIN, MAQUET, PECQUERY, SENECAL.

Absents excusés : MM. ARCILLON, COET, JUMEL, LACHEREZ, LOIN MAUGEZ.

- Recrutement d'un animateur de bassin versant

- Animation de bassin versant : consensus entre les départements de la Seine-Maritime (COGE), de la Somme et de l'Oise

DATE DE LA CONVOCATION :

Après avoir rappelé l'état d'avancement de la réflexion sur ce point, le Président SENECAL signale que les services techniques de l'Institution, des conseils généraux 76 et 80 se sont réunis pour aborder ensemble le possible recrutement d'un

agent sur des tâches d'animation de bassin versant. Ses principales missions devront répondre tant aux départements 76 (application de sa politique départementale du COGE), qu'aux départements 60 et 80 qui pensent également que la fédération des politiques ayant trait à la ressource « eau » se doit d'être harmonisée sur l'ensemble du bassin versant.

NOMBRE DE DELEGUES :

8 février 2007

Le Conseil d'administration décide que :

En exercice 14

- une charte fédérant les trois départements sur ce point précis de l'unité du bassin versant doit être mise en œuvre. Cette charte permettra ainsi, tout en conservant leur autonomie sur leur territoire respectif, d'harmoniser le plus possible les moyens techniques voire financiers dans le cadre d'une gestion équilibrée de la ressource « eau ».

Présents 8

equitiblee de la lessoulee « edu ».

Votants 9

- Recrutement d'un animateur de bassin versant

Compte tenu de l'étendue des missions présentées ce jour sur ce poste et des tâches déjà réalisées par l'ensemble des personnels de l'Institution, le Conseil d'administration s'accorde sur le fait qu'un recrutement est indispensable pour assurer les missions d'animateur de bassin versant. Ce recrutement pourra être fait cette année. Les dépenses concernant ce recrutement seront prises sur le chapitre 012/64 CHARGES DE PERSONNEL du budget 2007.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENECAL